

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Discours du Professeur AMSATOU SOW SIDIBE
Agrégée des Facultés de Droit, de classe exceptionnelle

PRÉSIDENTE DU COMITÉ SÉNÉGALAIS
DES DROITS DE L'HOMME

Dakar, le 24 juin 2024

Merci Maître Pape SENE;

Monsieur le Président du Comité sénégalais des Droits de l'Homme Maître Pape SENE;

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée plénière;

Monsieur le Président de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale;

Monsieur le Représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires techniques et financiers;

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité sénégalais des Droits de l'Homme;

Mesdames et Messieurs, Tout protocole respecté

Permettez-moi de rendre grâce à notre Illustre Créateur qui nous a réunis ce jour. Je prie qu'Allah, Le Tout Puissant, nous accorde sa grâce et sa clairvoyance afin de mener à bien la mission qui vient de m'être confiée.

Permettez-moi également de remercier son Excellence, le Président de la République, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, pour m'avoir confié la mission de conduire les destinées de cette importante Institution.

Je mesure pleinement la responsabilité et la gravité de la charge qu'est de conduire le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme au plus haut rang des institutions pour la défense et la préservation des Droits humains, tant sur le plan africain qu'international.

Maître Pape SENE, Cher Président, je vous félicite pour le travail accompli depuis 2016. Je tiens à vous adresser mes chaleureux remerciements pour votre accueil, ainsi qu'à l'ensemble de vos collaborateurs, qui j'en suis certaine, ont apprécié votre investissement durant ces dernières années à leurs côtés.

Je tiens particulièrement à saluer votre bienveillance et la disponibilité témoignée à ma modeste personne depuis l'annonce de ma nomination. C'est avec plaisir que nous avons pu échanger en toute transparence et convivialité, sur la situation et les enjeux actuels du Comité sénégalais des Droits

de l'Homme. Pour la droit de l'hommiste convaincue que je suis, sachez que ces actes seront appréciés à leur juste valeur. Je m'engage en outre à assurer la continuité de toutes les réformes qualitatives que vous avez bien voulu initier.

Mesdames, Messieurs,

Il est important de rappeler qu'à l'instar des grandes démocraties, le Sénégal s'est engagé depuis son accession à la souveraineté nationale, à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes vivant sur le territoire. La protection des droits humains a toujours été inscrite dans les politiques publiques de l'État sénégalais. Cet engagement s'illustre en particulier par une constitutionnalisation de ces droits fondamentaux. Dès le préambule de notre Constitution, il est précisé que le Sénégal affirme son adhésion aux instruments internationaux adoptés par les Nations Unies et l'Union Africaine. Le préambule de notre Constitution proclame ainsi le respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen comme base de notre société sénégalaise. En outre, sur 108 articles, une vingtaine sont consacrés de façon directe aux droits humains.

La Constitution du Sénégal consacre une place prépondérante aux droits de l'homme en les intégrant de manière transversale dans ses dispositions. Elle établit non seulement les droits individuels et collectifs mais aussi les mécanismes et institutions

nécessaires pour leur protection et promotion. En assurant l'égalité, la liberté, la justice sociale, et l'accès aux services essentiels, la Constitution du Sénégal cherche à créer un cadre législatif et institutionnel propice à la réalisation des droits de l'homme pour tous les citoyens.

Cependant, malgré cet attachement constitutionnel aux droits humains et la grande considération dont notre pays bénéficie de la part de la communauté internationale, la mise en œuvre de cet engagement a rencontré de nombreuses difficultés.

Notre pays, jadis réputé pour être un modèle de démocratie et d'état de droit a pourtant connu des reculs dans l'effectivité des droits humains durant ces dix dernières années avec une relégation du statut A au statut de niveau B depuis décembre 2012.

La récente conjoncture électorale a montré de nombreuses régressions aux niveaux des droits fondamentaux et des libertés individuelles, qui ont valu une très mauvaise image à notre pays au plan international.

C'est dans ce contexte post-électoral, que son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République, a souhaité rappeler lors de son discours d'investiture, la place importante qui sera donnée au respect des droits humains.

La personne humaine est sacrée. Voilà pourquoi la protection et la promotion de ses droits et de ses libertés sont confiées à l'État qui en est le principal responsable.

À cet égard, il convient de noter l'importance que les nouvelles autorités ont accordé à la question des droits de l'homme sous l'impulsion du Chef de l'État. Les attentes sont fortes et les recommandations reçues sont nombreuses provenant de tous les organes des droits de l'homme. Les dernières en date concernent le Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel de mai 2024, ainsi que les observations finales du Comité des droits de l'enfant de janvier 2024, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale d'août 2023, et du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de septembre 2022.

Le projet de loi élaboré à l'initiative du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme avec les acteurs concernés a été adopté en conseil des ministres le 6 décembre 2023. Il s'agit de veiller, selon les recommandations des organes des traités, à ce que « l'État partie adopte un cadre législatif et réglementaire qui permette à l'institution nationale des droits de l'Homme de se conformer aux Principes de Paris. » Cela inclut l'octroi d'un budget autonome et suffisant et la mise en place d'un processus de désignation de ses membres garantissant son indépendance.

L'adoption de la nouvelle loi à l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année 2024 est un objectif affiché des gouvernants actuels. Cela permettra à la nouvelle Commission Nationale des Droits de l'Homme de demander sa ré-accréditation devant le sous- comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI) en 2025.

Notre accompagnement dans la promotion de l'état de droit, de la justice, de l'équité, de l'égalité, de la protection des femmes et des enfants seront déclinés en plusieurs orientations stratégiques. En conformité avec les objectifs des politiques publiques en cours de mise en œuvre qui consistent, en substance, à améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, les conditions de prise en charge des personnes vulnérables, des personnes en situation de handicap et de désocialisation, les conditions de séjour dans les lieux de détention, sans oublier d'intégrer la question fondamentale des entreprises et des droits de l'Homme, notamment sur la question concertée des ressources naturelles.

Les sujets que sont l'éducation, le changement climatique, l'environnement, le développement durable, la santé, la migration, le foncier, l'eau et l'assainissement, sont tous parties prenantes de notre futur agenda.

Ces thématiques nombreuses et non moins primordiales nous conduisent à envisager un changement de paradigme, mais

surtout un nouveau mode de gestion du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme avec une planification intégrée des projets, une gestion des risques, et un suivi de la performance avec un audit transversal des actions qui seront menées. Il nous faut également repenser la prévention des conflits, l'alerte précoce, la sécurité, et la consolidation de la paix par le triptyque justice-vérité et réconciliation.

Le Comité sénégalais des Droits de l'Homme compte renforcer ses relations privilégiées avec ses partenaires techniques et financiers grâce à qui nous sommes les gardiens des principes d'égalité, de liberté et de justice sociale, les défenseurs des plus vulnérables, et les promoteurs infatigables des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et rendre ainsi effectif notre mandat garantissant le respect, la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'Homme. Il s'agit ici de faire respecter et de promouvoir les droits de l'homme, indivisibles, inaliénables et interdépendants. Leur universalité l'exige, et la mondialisation nous y contraint.

En définitive, le Comité sénégalais des Droits de l'Homme renouvelle son engagement à poursuivre sa coopération avec les institutions de la République, les organismes nationaux, nos instances judiciaires, organes de traités, les procédures spéciales, le mécanisme de l'EPU et à accompagner l'État dans la mise en œuvre de nos actions et recommandations.

Notre ambition est aussi d'engager avec les parties prenantes, un dialogue exhaustif, enrichissant et constructif.

Le Sénégal s'engage à affronter et à surmonter les défis pour une société sans discrimination, où tous, indépendamment de leurs croyances, origines ou situations sociales, auront les mêmes chances de participer au développement et de jouir des bénéfices de la croissance.

Nous faisons face à des défis complexes en matière de droits de l'homme rendant notre mission est cruciale : assurer que chaque individu jouisse pleinement de ses droits et libertés, comme le prévoit notre Constitution et les standards internationaux.

Mesdames, Messieurs,

Les défis à relever sont donc nombreux, mais pas insurmontables aux côtés d'une équipe qui, j'en suis sûre, sera engagée et déterminée à mes côtés. Dès aujourd'hui, nous nous mettrons au travail avec comme mot d'ordre cette devise qui nous est devenue si chère « **jub jubal jubanti** ».

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Professeur Amsatou Sow Sidibé